



ARRIVÉ LE
09 NOV. 2022
ST GEORGES DES COTEAUX

D22TJEAN106

**ROUTE DEPARTEMENTALE N° 237
COMMUNE DE SAINT GEORGES DES COTEAUX**

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE SECURITE

DEVIATION

LA PRÉSIDENTE DU DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la route, et notamment l'article R 411-8, R 411-21-1R 411-25

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié par arrêtés successifs,

VU l'avis favorable de La CDA de Saintes en date du 26 octobre 2022,

CONSIDERANT les travaux de sécurisation de la traverse du bourg, dans la commune de Saint Georges des Coteaux, sur la route départementale n° 237, en agglomération, pour une durée de 20 jours dans la période du 28 novembre au 16 décembre 2022.

SUR PROPOSITION de Monsieur le Directeur Général des Services du Département de la Charente Maritime,

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER – Pendant la durée des travaux au cours de la période du 28 novembre au 16 décembre 2022, sur la section de la Route Départementale n° 237, comprise entre le PR 9+275 et le PR 9+610, voie non classée à grande circulation, section en agglomération dans la commune de saint Georges des Coteaux, en raison des travaux d'aménagement de sécurité, la circulation et le stationnement des véhicules seront interdits. Une déviation sera mise en place pour les 2 sens de circulation.

La déviation sera mise en place par les Routes Départementales n° 137 et la voie communautaire de la zone d'activités.

ARTICLE 2 - Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées aux usagers par une signalisation conforme à l'instruction interministérielle du 24 novembre 1967.

La signalisation sera mise en place par le Département de la Charente-Maritime – Direction des infrastructures – Agence de Saint-Jean-D'Angély – 05-46-58-29-63.

Suivi Par M. Xavier BARRAUD : 06-33-48-62-82.

Les travaux seront réalisés par l'entreprise COLAS – 3 rue des Signaux- 17100 SAINTES

ARRIVÉE
08 NOV 2022

Responsable M. Alexandre BARREAU 07-60-54-26-25
Et par l'entreprise RESE 17 131 Cours Genet 17119 Saintes
Responsable Mr. Cédric LE DREAU 06 77 73 27 66

ARTICLE 3 - Le présent arrêté sera affiché dans la commune de Saint Georges des Coteaux, par les soins du Maire et aux extrémités du chantier par l'entreprise COLAS.

ARTICLE 4 –

- Monsieur le Directeur Général des Services du Département de la Charente-Maritime,
 - Messieurs le Maire de saint Georges des coteaux,
 - Monsieur le Directeur de l'entreprise COLAS,
 - Monsieur le Directeur de l'entreprise RESE 17,
 - Monsieur le Directeur de l'entreprise EAU 17,
 - Monsieur le Directeur des Transports Routiers de Voyageurs de la Région Nouvelles Aquitaine,
 - Monsieur le Directeur des Infrastructures du Département de la Charente-Maritime (Agence territoriale de Saint-Jean d'Angély),
 - Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Charente-Maritime,
- Sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à saint Georges des coteaux,

Le 7 NOV 2022

Le Maire de saint Georges des coteaux



Fait à La Rochelle,

Le 08 NOV. 2022
La Présidente du Département
Par délégation,

Le Responsable d'Agence

P. REGNAULT

